

Royal Judo Club Saint-Denis
Rue de Beuffaux, n°2a
5081 LA BRUYERE
Tél : 081/56.61.62

Secrétariat : Yves Goessens
081/56.99.51 (après 20 Hr)
Email : jcsd.secretaire@skynet.be

SALLE DE MUSCULATION

REGLEMENT Saison 2024-2025

Ce règlement doit être complété et signé pour acceptation par toute personne qui désire s'inscrire pour l'utilisation de la salle de musculation.

- La salle de musculation est accessible lorsque la salle de judo est ouverte pour d'autres activités, soit les :
LUNDI de 19H00 à 20H00
MARDI de 18H00 à 20H30
VENDREDI de 18H00 à 21H30
SAMEDI de 09H00 à 11H00
- L'accès à la salle et son utilisation se feront en respectant l'activité en cours dans la salle de judo. Un minimum de discrétion et de silence est attendu afin de ne pas perturber le cours sur le tapis.
- La saison commence début septembre pour se terminer fin juin.
- Les participants sont sous le couvert de l'assurance souscrite par le Judo club. Toutes blessures consécutives à l'utilisation des engins de musculation doivent être signalées immédiatement. Une déclaration d'accident sera remise à l'intéressé.
- Les personnes souffrant d'un problème de santé (cardiaque, dos, asthme, ...) sont priées d'en informer le comité et de fournir un certificat médical déclarant qu'elles sont aptes à la pratique de la musculation.
- Le montant de la cotisation, assurance comprise est fixée à **100 EUR** pour l'année, payable **spontanément** après le second accès. A partir de janvier, calcul du montant au prorata des mois restants, le mois entamé comptant entièrement.
- L'usage des vestiaires, douches, matériel de musculation et cardiotonique est compris dans le montant de la cotisation.
- L'utilisateur devra toujours être porteur de la carte d'accès qui lui sera délivrée après paiement et devra la montrer sur simple demande d'un membre du comité ou d'un moniteur.
- Des photos des participants dans le cadre des activités du club pourront être utilisées à des fins publicitaires et être publiées sur le site du club.

Le club respectera bien sûr toutes les mesures qui sont édictées par nos instances supérieures dans le cadre du COVID-19 mais le « risque zéro » n'existe pas. Par votre inscription, vous vous engagez à ne pas rendre ni le club ni les moniteurs, responsable d'une infection éventuelle. Le choix de participation vous appartient.

FICHE D'IDENTITE Musculation 2024-2025

Nom : Prénom :

Date de naissance :

N : Rue°: Code postal : LOCALITE :

N° téléphone : Fixe : GSM :

Adresse mail :

Pour accord, Fait à St-Denis, le

Signature :

Date d'inscription :

Paiement cotisation : (montant)..... au compte n° **BE84 0012 5390 5559** du Judo-Club